



Commune de BEAUSOLEIL

Séance du 15 septembre 2026

Nombre de membres
composant le Conseil : 33
En exercice : 33
Ayant pris part à
la délibération : 32
Publié le :

L'an deux mille vingt-six, le 15 du mois de septembre à 19 heures 05, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Gérard SPINELLI, Maire de Beausoleil.

Etaient présents :

Mesdames, Messieurs, Gérard SPINELLI, Maire, Gérard DESTEFANIS, Cindy GENOVESE, Philippe KHEMILA, Maylis SALIVAS, Alain DUCRUET, Martine PEREZ, Jean-François PICCINI, Elena AVRAMOVIC, Richard MARCON, Adjoints au Maire, Gabrielle SINAPI, Georges ROSSI, Jacques CANESTRIER, Christine MATHIEU, Maya GEHAMY, Alex BARBERO, Fabien CAPRANI, Fadile BOUFIASSA, Rachel SOUKO, Vanessa VIETTI, Amin BELAHBIB, Reda FOUAB, Victoria HUNAULT, Franck PALLET, David BOUGAIN, Nathalie SIONIAC-BOTTIN, Nicolas SPINELLI, Livio ORSI, Michel LEFEVRE, Caroline FREITAS ROCHA (ROCHA FREITAS), Conseillers Municipaux.

Excusés et représentés :

Monsieur Edouard-Jean CURTET, Conseiller Municipal, représenté par Monsieur Amin BELAHBIB, Conseiller Municipal,
Monsieur Mickael COSTA, Conseiller Municipal, représenté par Monsieur Nicolas SPINELLI, Conseiller Municipal.

Excusée :

Madame Pavithra SURENDRA, Conseillère Municipale.

Objet : Question orale déposée le 12 septembre 2026 par Monsieur Nicolas SPINELLI, Conseiller Municipal du Groupe d'élus « Pour Beausoleil » - Article 32 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la question orale déposée par Monsieur Nicolas SPINELLI, Conseiller Municipal du Groupe d'élus « Pour Beausoleil ».

Question : Demande formulée par l'association « Pour Beausoleil » relative à l'organisation d'un évènement au Complexe Sportif du Devens le 5 septembre 2026 ainsi qu'à la participation de cette association à la Journée des Associations du 12 septembre 2026.

Réponse :

Monsieur le Maire :

« Monsieur le Conseiller Municipal, vous m'avez saisi concernant la demande formalisée par l'association « Pour Beausoleil » relative à l'organisation d'un évènement au Complexe Sportif du Devens le 5 septembre 2026 ainsi qu'à la participation de cette association à la Journée des Associations du 12 septembre 2026.

Je tiens, à titre liminaire, à vous rappeler que le Directeur de Cabinet vous a précisé qu'en raison de l'objet statutaire de cette association, un stand ne pouvait vous être attribué. Il en est de même pour son référencement dans le Guide des Associations.

En revanche, il vous a été précisé que le Complexe du Devens étant un espace public ouvert à tous, il vous était loisible que cette association organise un évènement festif sous votre responsabilité et avec les moyens de celle-ci ; la Collectivité ne pouvant intervenir ou participer matériellement à une séquence dont l'objet est de nature politique.

Cette association récemment créée constitue à l'évidence le prolongement de votre action politique et celle de la liste que vous avez conduite aux dernières élections municipales.

Enfin, est-il nécessaire de revenir sur les résultats du scrutin du 15 mars 2026. La liste que vous avez conduite a obtenu 37,90 % des suffrages exprimés, la liste conduite par Livio ORSI 8,01 % des suffrages exprimés. La liste « Agir Pour Beausoleil » que j'ai eu l'honneur de conduire a obtenu 54,09 % des suffrages exprimés. Cette élection démocratique conduit chacun des compétiteurs à devoir respecter les résultats du suffrage universel.

Je tiens à vous informer, par ailleurs, que le 21 juillet 2026, la Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Politiques a approuvé mon compte de campagne pour l'élection du 15 mars 2026.

De plus, par jugement du 11 septembre 2026, suite à l'audience du 4 septembre 2026, le Tribunal Administratif de Nice, saisi de deux recours, a rejeté l'ensemble des protestations formulées par vous-même et par Monsieur Livio ORSI. Ces deux décisions confirment la régularité du scrutin du 15 mars 2026. »

Fait à Beausoleil, le 15 septembre 2026.

Le Maire,

Gérard SPINELLI

